

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 Juin 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 5 Absents : 4 Votants : 6

Date de convocation : 03/06/2020

Affichage le : 03/06/2020

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Gérard PERRIN.

PREISIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN

EXCUSÉE : Virginie FRELIN a donné procuration à Jean-Yves AIT-ALLOUACHE.

ABSENTES : Nadine BESSON, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves AIT-ALLOUACHE

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,

Compte-rendu des délégations accordées en Maire,

Budget primitif 2020,

Dossier assurance,

Dossier maison Quartier,

Demandes de subventions,

Questions diverses.

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION PV PRECEDENTE REUNION

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Jean-Yves AIT-ALLOUACHE secrétaire de séance.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

1.2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 avril 2020.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2020, n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/06/09/01

3/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Droit de préemption :

- Vente parcelle D 207 de 4 a 32 ca (local rue de Moncley) – Pas de préemption de la part de la commune
- Vente parcelle C 655 de 41 a 25 ca (local Perrin maison médicale) – Pas de préemption de la part de la commune
- Vente parcelle C 523 lot 3 de 9 a 94 ca – Pas de préemption de la part de la commune

Versement de subvention :

Les écoles avaient engagé des frais pour la réservation de leurs séjours. La commune a versé la somme de 1 330 € à l'association des écoles afin de permettre de tenir les engagements pris. La commune apporte par ce biais une aide aux familles d'Emagny pour permettre la participation des enfants aux projets scolaires (classe verte, classe nature, voyage).

4/ BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est présenté aux élus (voir document joint) avec un équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement pour financer les investissements s'élève à 370 881.90 € et sans ce prélèvement les dépenses de fonctionnement sont de 350 255 € pour une recette de 325 456 € ce déséquilibre est dû à une dépense exceptionnelle réalisée en 2020, le paiement du solde du transfert de compétence eau à la CCVM qui s'élève à 54 842 €.

En investissement la commune percevra courant 2020 le FCTVA sur les investissements (finition de la station), une partie du compte de recette d'investissement 10222.

Il a été ouvert des crédits sur des comptes d'investissement (chapitre 21) pour permettre le démarrage de travaux si possible dès 2020.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	721 136.90 €	325 456 €
Report 2019		395 680.90 €
Total	721 136.90 €	721 136.90 €
Section d'investissement	463 727.90 €	478 732.26 €
Restes à réaliser	21 317.81 €	
Solde d'investissement		6 313.45 €
Total section d'investissement	485 045.71 €	485 045.71 €
Total	1 206 182.61 €	1 206 182.61 €

Le budget étant équilibré le Conseil Municipal décide le vote des taux sans changement.

	Base	Taux	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	597 600	9.83 %	58 744
Taxe foncière non bâti	19 900	14.30 %	2 846
Total			61 590

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/06/09/02

5/ DOSSIER ASSURANCES

Messieurs DARDELIN et COTTIN, Maire et adjoint ont reçu M COMPAGNON agent de l'assurance GROUPAMA. Cette rencontre a permis de revoir les contrats avec de meilleures garanties pour un coût diminué.

L'économie réalisée est de 2 442 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/06/09/03

6/ DOSSIER MAISON QUARTIER

Lorsque la commune a reçu la demande de purge du droit de préemption, les élus ont décidé d'exercer ce droit.

Une visite a eu lieu ce vendredi avec les architectes du CAUE (à suivre en conseil municipal).

7/DEMANDES DE SUBVENTIONS

Eclairage public :

Quelques éclairages manquants ou défectueux ont été recensés dans la commune. :

Mauvais éclairage du chemin piéton des écoles, le parking route de Moncley et la lampe de l'abbaye de Bellefontaine.

Les couts sont de l'ordre de :

Chemin piéton : 9 500 €

Parking route de Moncley : 800 € HT

Eclairage de l'abbaye de Bellefontaine : 600 € HT

Ces nouveaux éclairage ou rénovation peuvent faire l'objet d'une subvention par le SYDED :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser dans les meilleurs délais et financer les travaux
- Sollicite le soutien et la participation financière du SYDED

Sur cette estimation des devis seront demandés.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/06/09/04

8/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges avec M BUSSON gérant de la société Résidenciel. Une réunion a été organisées le 8 juin 2020 avec l'entreprise DESSET qui effectue les travaux de finition du lotissement. Le détail des matériaux et matériels a été validé de part et d'autre.

Le maire fait part d'un mail reçu par le vice-président à l'environnement de la CCVM, concernant la dératisation. Il n'est pas précisé si cette mutualisation est une prestation ou de la fourniture de produits. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil municipal donne son accord de principe à cette mutualisation.

La séance est levée à
Emagny, le 11 juin 2020
Le Maire,
Martial DARDELIN



